

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Crépy-en-Valois
Commune de Rocquemont

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

PROCES VERBAL

Par convocations individuelles expédiées le huit décembre deux mille vingt-deux aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal est invité à se réunir en séance ordinaire le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux.

Le 19 décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence d'Elisabeth RANSON, Maire.

Etaient présents : Henry BABIAUD , Gaëtan de BERTIER, Julien PETERS, Robert LE GUERN, Jean-Baptiste VALETTE, Marie DEGRANDE.

Etaient absents : Guillaume SCHERPEREEL ayant donné pouvoir à Henry BABIAUD, Frédéric WUILQUE ayant donné pouvoir à Elisabeth RANSON.

Secrétaire de séance : Julien PETERS

Le Maire ouvre la séance et fait ensuite procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 par Julien PETERS, désigné en qualité de secrétaire de séance.

Ce document, mis aux voix, est accepté à l'unanimité.

Subvention Conseil Départemental aménagement de voirie :

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal la nécessité de réaliser le projet suivant : Aménagement de voirie.

M. le Maire explique à son Conseil Municipal, qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération, de solliciter l'aide du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'Aide aux Communes, pour un montant total estimé à 68 030.00 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

A l'unanimité :

- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Approuve la contexture du projet ainsi que le plan de financement,
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers, • Sollicite à cet effet une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes,
- Prend l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget. Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Subvention DETR aménagement de voirie :

Madame le Maire rappelle à son Conseil Municipal la nécessité de réaliser le projet suivant : Aménagement de voirie.

M. le Maire explique à son Conseil Municipal, qu'il est nécessaire, afin de réaliser cette opération, de solliciter l'aide à la Dotation d'équipement des territoires ruraux, pour un montant total estimé à 68 030.00 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Approuve la contexture du projet ainsi que le plan de financement,
- Autorise le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers, • Sollicite à cet effet une subvention auprès de la Dotation d'équipement des territoires ruraux,
- Prend l'engagement de réaliser l'étude ou les travaux si les subventions sollicitées sont accordées,
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget. Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Subvention étude du projet travaux :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal, considérant :

- l'exposition aux intempéries de l'entrait Ouest du narthex.
- Le mauvais état des baies et des clôtures des bas-côtés Nord et Sud.
- L'Etat de médiocre conservation de la croix de cimetière.

- 1) A chargé M. LEGENDRE architecte à Glaignes, de consigner dans la note jointe la préoccupation immédiate des élus et de l'assortir de propositions de solutions techniques à étudier, suivant les orientations que délivreront les Services de l'Etat.
- 2) Sollicite le soutien de l'Etat, de la Région et du Département pour le financement de l'étude dont le plan de financement est annexé en dernière page de la note établie par M. LEGENDRE.
- 3) S'engage à faire réaliser l'étude par M. LEGENDRE, sous réserve de l'obtention des financements escomptés.

Le maire propose au Conseil Municipal de réaliser une étude du projet qui s'élève à 15 300 € H.T. (18 360 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces dépenses. Pour mener à bien ces travaux, le Conseil Municipal décide de demander une aide auprès du Conseil Départemental, de l'Etat et du Conseil Régional.

Coût de l'étude	15 300 € H.T.
Subvention Conseil départemental à hauteur de 30 %	4 590 €
Subvention de l'Etat à hauteur de 30 %	4 590 €
Subvention Conseil Régionale 20 %	3 060 €
Reste à charge pour la commune 20 %	3 060 €
TVA	3 060 €

Nouvelle tarification salle des fêtes :

Les coûts de fonctionnement (hausse de l'électricité, des charges générales, des travaux d'appoint, etc.) amènent à une réévaluation du tarif de la location, tout en conservant une attractivité du service et du prix.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Maire décide de fixer les nouveaux tarifs concernant la location de la salle de fêtes à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Pour les habitants de Rocquemont : 180.00 €
 Pour les extérieurs : 500.00 €

Prêt gratuit de la salle aux habitants de Rocquemont 1 dimanche midi par an de 8h à 19h.

Considérant l'état de non propreté de la salle rendue après les locations,

Le Maire propose au conseil municipal qu'un chèque de caution de 150.00 € soit demandé

pour chaque location et prêt gratuit, ce chèque concernera le ménage de la salle des fêtes en fin de prêt ou location.

Si la salle n'est pas rendue propre, le chèque de caution de 150.00 € sera alors déposé à la Trésorerie.

La caution concernant le bon état de la salle reste inchangé, 300 € pour les habitants de Rocquemont et 800 € pour les extérieurs.

Un nouveau règlement accompagne le contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix pour et 1 voix contre (Mme DEGRANDE) :

- **Approuve le nouveau règlement,**
- **Approuve les nouveaux tarifs**
- **Autorise le Maire à signer toute convention entre la commune et une association ou une personne de droit privé pour la location de la salle des fêtes.**

Création du site internet :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de créer un site internet communal,

Le maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à Réseau des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces dépenses.

Informations et questions diverses :

Cheminée :

En mauvais état. A rejointoyer ou à supprimer, un devis est attendu.

Rue de l'Eglise et du Plessis Chatelain :

Par grands vents des arbres tombent sur la route, certains menacent encore de tomber, ce qui occasionne des glissements de terrain surtout rue de l'Eglise. Un courrier sera adressé au propriétaire pour tailler ou abattre.

Mise aux normes ERP:

Mairie : Nous attendons un devis pour l'installation d'une barre dans les WC et d'un lave-mains ainsi que l'inversion d'ouverture de porte.

Eglise : Une dérogation a été obtenue pour l'accès. Un devis est en cours pour une main courante rendant plus facile l'accès par le petit portail rue de l'église.

Entretien espaces verts :

Un devis est attendu concernant l'élagage du tilleul au monument aux morts.

Abri bus et kiosque et mur panneau d'affichage :

Le mur donnant sur la propriété voisine et celui du panneau d'affichage nécessitent une remise

en état, devis attendu de l'entreprise BRUNEAU.

Citerne Incendie Plessis Chatelain mise aux normes:

Remerciements à Robert LEGUERN qui travaille sur les panneaux, l'évent et la peinture de la bouche. Il a également dégagé un arbre tombé rue de l'Eglise.

Economie d'énergie :

A télécharger l'application « ecowatt », elle permet de suivre en direct la consommation d'énergie sur le secteur et éviter des délestages. Pour 2023 une augmentation du coût est à prévoir de 17 %.

Etude diagnostic :

Le SEZEO doit effectuer une étude sur nos moyens de chauffage mairie et salle des fêtes.

Travaux D25 :

non prévus pour 2023. Madame le Maire a adressé un courrier Madame la Présidente du Département.

Vidéo protection :

A voir en cours d'année.

Vœux du Maire :

Date fixée au 14 janvier à 16h avec la galette et remise des bons d'achat aux enfants de 0 à 16 ans (bons à retirer le 14 ou le lundi 16 janvier de 17h30 à 19h30 à la mairie). Des entrées cinéma seront en plus distribuées avant Noël.

Journée citoyenne :

Organisée par l'APCVR le 19/03/2023, ramassage des déchets, petits travaux d'entretien : Buffet campagnard le midi.

Composteurs :

Robert LEGUERN a suivi une formation « faire un bon compost ». Il se fera un plaisir de vous renseigner pour obtenir un composteur et vous former au compostage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La séance est levée à 19h50.

Le secrétaire

Julien PETERS

Le Maire

Elisabeth RANSON